



## DEMANDE DE REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL PROTOCOLE COVID saison 2020-2021

### Foyer Rural de Seysses

Association loi 1901 n°776 Sous-Préfecture Muret le 21/01/72  
N°APE 923 D – N° SIRET 34316158400010

N° DDJS (Education Populaire) 10-69/83-566 – Affiliation FDFR-FNSMR 3-1725  
5 Place de la Libération – 31600 SEYSSES - 05 61 56 93 26

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ demande le remboursement des cours non  
pratiqués, pour cause d'annulation suite aux décisions gouvernementales, pour l'adhérent

Nom :

Prénom :

en qualité de : père - mère - représentant légal - adhérent

pour les cours non effectués durant les mois de septembre 2020 à décembre 2020.

pour les activités suivantes :

Ce document doit être retourné directement au Foyer Rural ou par mail entre le **6 et le 15 décembre 2020** (au-delà de cette date les demandes de remboursement ne seront plus prises en compte) .

Les remboursements seront à venir récupérer au Foyer Rural de Seysses, aux horaires d'ouverture du bureau, entre le **16 et le 18 décembre 2020 \* ou entre le 5 et le 8 janvier 2021** (au-delà de cette date, la somme sera considérée comme ne souhaitant pas être récupérée).

Date :

Signature

\*sous réserve de déconfinement au 15 décembre 2020 et d'autorisation gouvernementale et municipale d'ouverture du bureau.